AR Prefecture

DE LA COMMUNE DE RETQUENAC 12/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 20241204-DEL2024_066-DE

N° 2024/066

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice : 22 Nombre de membres présents : 16 Nombre de procurations : 6 Nombre d'absents : 0

Objet: AFFAIRES FINANCIERES - Crue du 17 octobre 2024 - Demande de subvention

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjoint, expose au Conseil Municipal que suite à la crue du 17 octobre dernier, la commune peut prétendre, pour la deuxième fois cette année, à une DSEC pour la réfection des voiries et bâtiments communaux impactés.

Les travaux envisagés sont estimés à : 280 000.00 €

Dépense prévisionnelle	Montant HT	
Dépense prévisionnelle	280 000.00	
TOTAL DEPENSES HT	280 000.00	

RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Subventions			
	ETAT – Dotation de solidarité	196 000.00	70%
	Dommages des collectivités		
Autofinancement	De la commune	84 000.00	30%
TOTAL	RECETTES	280 000.00	100%

Vu La commission « Finances – Travaux » réunie le 28 novembre, ayant donné son avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel détaillé,
- De solliciter les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSEC,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessous. Pour extrait certifié conforme

aute-Lov

Patricia GOUDARD

Le Maire.